

Convention de mise à disposition d'un logement à titre précaire, révocable et onéreux au bénéfice de Monsieur DELCHARD

Délibération 2019-056

Exposé

Les affectations de logements sont réalisées selon la procédure existante à ce jour (procédure n° DDP-P-09-01 du 1^{er} octobre 2007, modifiée le 27 janvier 2009).

Monsieur Eric DELCHARD est Agent d'entretien et de prévention à la Direction de la ressource en eau et de la production.

Suite à sa demande, il est proposé l'attribution à Monsieur DELCHARD, à titre précaire, révocable et onéreux, d'un logement, il lui a été proposé un logement sis 4 rue de Monthulé à SAINT-GERMAIN-SUR-AVRE (27320).

La valeur locative de ce logement a été estimée par France Domaine, en septembre 2012, à 620 €/mois hors charges, actualisée au 1^{er} janvier 2019 à 629,76 € par mois hors charges.

S'agissant d'un agent d'Eau de Paris sans astreinte, la procédure prévoit une redevance équivalente à 50% de la valeur locative, soit 314,88 € par mois hors charges.

Il est proposé d'autoriser le Directeur général de la régie à signer la convention de mise à disposition de Monsieur Eric DELCHARD d'un logement à titre précaire, révocable et onéreux.